		1		
	7 5			
■ ■ FEDERA	TION FRANÇAL	SE DE MOTOCI	CLISME	
	hon		n	7/-

N° d'épreuve FFM	885
Moto-Club ———	MOTO VERTE DE HAUTE LOZERE
N° d'affiliation———	C2823
Date	SAMEDI 20 OCTOBRE 2018
Lieu —	LANGOGNE (48)
Organisateur technique -	M LHERMET DANIEL
E-mail	mvhl48@gmail.com
Téléphone —	06 88 10 30 48

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Type de manifestation:

■ Trophée de France Enduro Kid

☐ Epreuve hors trophée de France

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	JAFFUEL Claude	Licence:	283838
Président du Jury ou Arbitre*	DUBOIS Didier	Licence :	163447
Membre du Jury	CHATEAUNEUF Patrice	Licence :	224566
Membre du Jury	TOURNAYRE Laurent	Licence :	283837
Commissaire technique responsable	MIVELAZ Guy / CASTAN Annie	Licence :	235860 / 310414
Responsable du chronométrage		Licence :	016498

Catégories et Engagements

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

☑ Poussins

----- de 7 à 10 ans Age ---Cylindrée ----- 65cc 2T maximum Spéciales ----- 4 spéciales maximum Temps de liaison ---- 30 min maximum

Temps de pause² ---- 45 min

☑ Minimes

Age1----- de 12 à 13 ans Cylindrée ----- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum Spéciales ----- 5 spéciales maximum Temps de liaison ---- 30 min maximum

■ Espoirs

Age¹ ----- de 13 à 16 ans

Cylindrée ----- 125cc 2T ou 150cc 4T maximum Spéciales ----- 6 spéciales maximum

Temps de liaison ---- 60 min maximum

Temps de pause² ---- 30 min

Temps de pause² ---- 45 min

1 les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au 1er janvier 2018

2 temps de pause observé entre la fin de la spéciale et le départ pour la liaison suivante

Benjamins

Age1 -------- de 9 à 11 ans Cylindrée ----- 85cc 2T maximum Spéciales ----- 4 spéciales maximum Temps de liaison ----- 30 min maximum Temps de pause² ----- 45 min

☑ Cadets

Age1 ------- de 14 à 15 ans Cylindrée ------- 85cc 2T ou 150cc 4T maximum Spéciales ---- 5 spéciales maximum Temps de liaison ------ 60 min maximum Temps de pause² ----- 30 min

Les catégories suivantes peuvent participer dans le cadre des épreuves d'enduro kid :

Pilotes âgés de 17 ans en 125cc 2T ou 150cc 4T.

⊠ Minikids

Sous forme de démonstration éducative uniquement. Pilotes âgés de 6 à 8 ans.

I Féminines

Catégorie réservée aux pilotes Féminines.





REGLEMENT PARTICULIER 2018



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

■ NON SOUI (60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs:

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe,

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en réfusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de daution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Medicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **ALBOUY Dominique** Nombre de secouristes

Nombre d'ambulance(s) 1

Hopital local Langogne Hôpital le plus proche

Article 7 Le sile de pratique

Accès:

Rte de Brugeyrolles 48300 LANGOGNE Adresse

Nombre de participants: 185

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----- 1

Longueur de la boucle ----- 18.500 KM

Nombre de spéciale(s) ----- 1

Longueur de la spéciale ---- 2.800 KM



Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date: 20/09/2018

Ass. Moto Verte de Haute Lozère Centre Rene Reyral. Rue des Ribes 48800 L'ANGOGNE Nº W48 2000 191 hytistementall.com

Visa de la Lique

LIGUE MOTOCYCLISTE OCCITANIE Commission Enduro / Endurance

LE PRESIDENT ThomasANGELES Visa de la FFM

Date:

LMOC > FFM le 28/09/18

03/10/2018

Numéro:

18/0932



INFOS PRATIQUES

HORAIRES

Vendredi 19 Octobre

14H ouverture du site.

14H30-19H30 : vérifications administratives et techniques.

Samedi 20 Octobre

Paddock · Route de Brugeyrolles

7H30-9H: vérifications administratives

et techniques.

9H00-9H15: briefing pilotes.

9H30 : 1er départ.
9H30-18H : course.

10H10-11H10: SPECIALE 1

Espoir, Cadet, Minime, Benjamin, Poussin

11H40-12H40: SPECIALE 2

Espoir, Cadet, Minime, Benjamin, Poussin

13H10-14H10: SPECIALE 3

Espoir, Cadet, Minime, Benjamin, Poussin

14H40-15H40: SPECIALE 4

Espoir, Cadet, Minime

16H10-17H10: SPECIALE 5

Espoir, Cadet, Minime

Salle polyvalente de Langogne

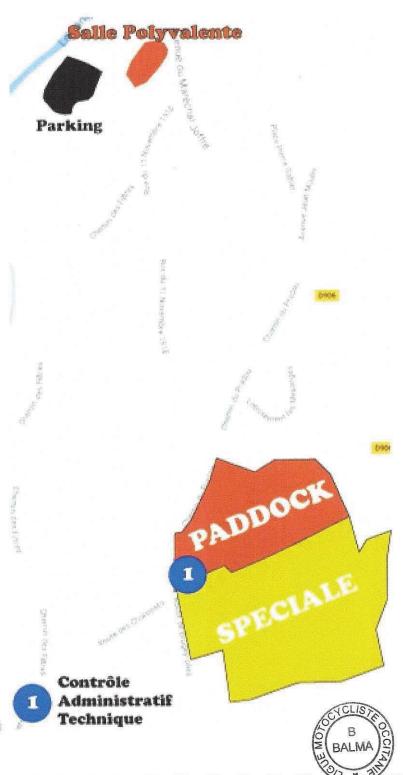
18H: remise des prix de la course

19H30 : soirée de clotûre trophée de

France avec la remise des prix de la saison

23H: bal de l'enduro

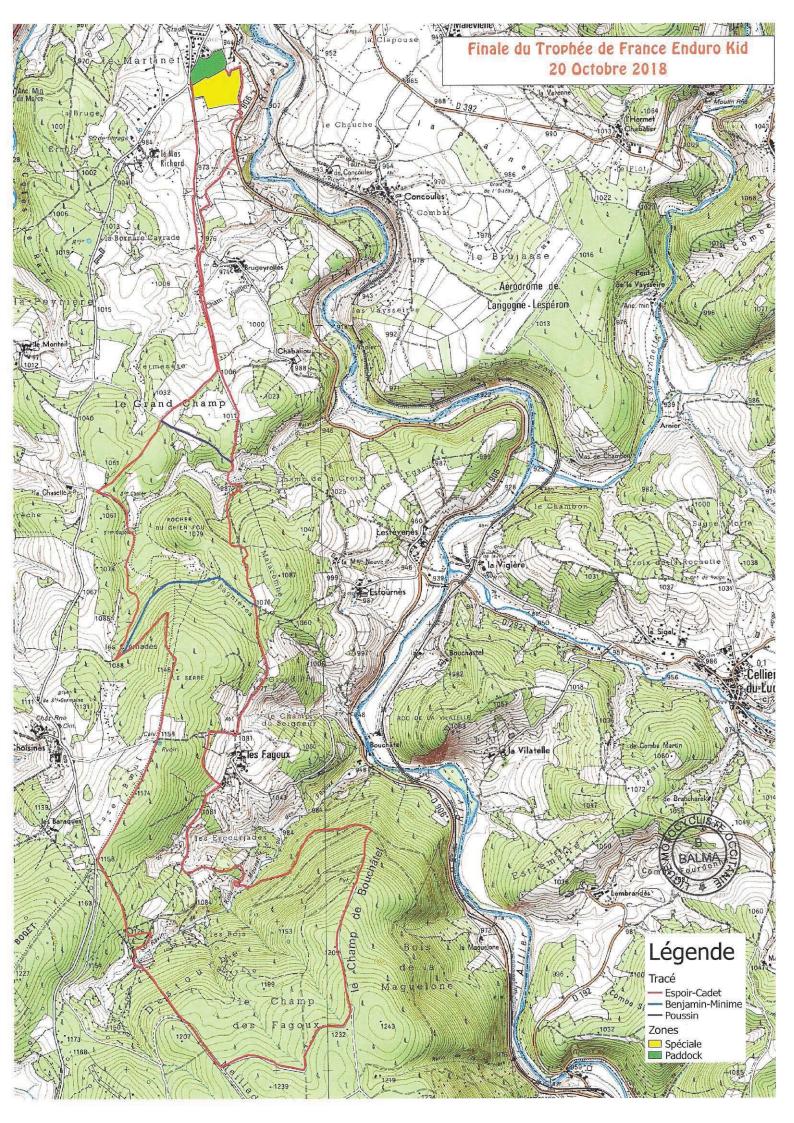
PLAN DU SITE













ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

(articles A 331-17 et A 331-18 du Code du Sport)

AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

L'ASSO, MOTO VERTE HAUTE LOZERE CENTRE RENE RAYNAL 48300 LANGOGNE

a souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport, une police d'assurances garantissant sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur dénommée « ENDURO KID » se déroulant les 19/10/2018 et 20/10/2018.

Numéro de contrat : 10308067704 Référence AMS Ré : 1801498

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance que le souscripteur s'engage à signer ultérieurement, la compagnie couvre les risques prévus à l'article R331-30 du Code du Sport.

Conformément à l'article A 331-32 du Code du Sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.

La présente attestation de police d'assurance est conforme aux exigences de l'article D 321-4 du Code du Sport.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Strasbourg

le 27/08/2018 pour servir et valoir ce que de droit.

26 avenue du Rhin CS 70057 67027 STRASBOURG CEDEX Tél. : 03 88 44 62 01

